



Résolution 359 (1968)¹

Politique générale du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que le poids de l'Europe dans le monde s'accroîtra dans la mesure où son unité sera réalisée ;
2. Considérant que cette unité sera hâtée par l'accession des candidats actuels aux Communautés ;
3. Constatant avec regret l'incapacité du Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne à parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations avec le Royaume-Uni et les autres Etats candidats à l'adhésion aux Communautés ;
4. Prenant également en considération la proposition britannique en faveur d'une communauté technologique européenne qui renforcera les possibilités de l'Europe face à l'effet stimulant de la concurrence des Etats-Unis et de l'Union Soviétique ;
5. Reconnaissant la valeur des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe comme moyen de réaliser à la fois une coopération technique en Europe et de contribuer à la détente par une coopération avec les pays est-européens ;
6. Soucieuse de contribuer au règlement pacifique de la crise au Moyen-Orient ;
7. Se réjouissant que le conflit de Chypre ait trouvé une solution qui a pu écarter le risque d'un recours à la force armée à la suite des événements tragiques dans cette île ;
8. Considérant que les pays industrialisés devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter la croissance économique des pays en voie de développement,
9. Estime :
 - a. que l'on devrait encourager par tous moyens appropriés l'élargissement des Communautés européennes par l'accession des candidats actuels et des autres candidats à l'adhésion aux Communautés ;
 - b. qu'il convient de renforcer par tous les moyens la coopération technologique en Europe qui mettra les pays membres du Conseil de l'Europe en mesure d'affronter le défi industriel américain et soviétique dans un esprit de concurrence constructive et d'encourager la création d'une communauté technologique européenne ;
 - c. que tout doit être entrepris pour encourager les efforts de paix au Moyen-Orient, que ce soit entre les parties directement intéressées ou par l'intermédiaire des Nations Unies, et que l'on propose aux Nations Unies qu'un plan de développement régional du Moyen-Orient, conçu sur le modèle du Plan Marshall et s'inspirant des modes de coopération des Communautés européennes, soit mis en place et examiné en tant que projet détaillé dès à présent et, s'il y a lieu, avant même l'intervention d'un règlement politique ;

1. Discussion par l'Assemblée le 30 janvier 1968 (15e séance) (voir [Doc. 2315](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 30 janvier 1968 (15e séance).



- d. que les gouvernements membres du Conseil de l'Europe doivent mettre à profit la Conférence de la C.N.U.C.E.D. qui est sur le point de se tenir à la Nouvelle Delhi pour conclure avec les pays en voie de développement des accords destinés à faciliter et à accroître les échanges entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.